

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHATELAIN

(Procuration à Mme BAUDRY)

**Absents excusés :**

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

Mme BIGLIONE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**Convention territoriale globale 2023 - 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019 concernant la Convention territoriale globale pour la période du 20 décembre 2019 au 31 décembre 2022,

**VU** la décision en date du 28 novembre 2023 concernant l'engagement de la commune de Chanteloup-les-Vignes à signer la nouvelle Convention territoriale globale avant le 31 mars 2024,

**CONSIDERANT** la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 annexée à la présente délibération,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

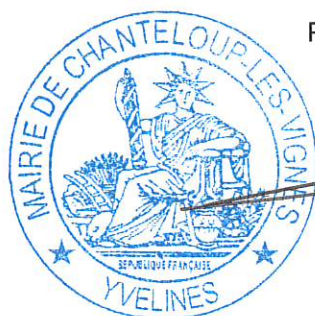
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

**D'APPROUVER** la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 18 mars deux mille vingt-quatre.



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT